

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)  
site: [www.parlementfrancophone.brussels](http://www.parlementfrancophone.brussels)

Commissions réunies

de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,  
des Personnes handicapées, du Transport scolaire,  
des Crèches, de la Culture et du Tourisme

et des Affaires sociales,  
de la Famille et de la Santé

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 10 février 2026 – 13h00**  
**Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles**  
**Salle 201**  
Une collation est prévue

**Ordre du jour**

1. **Proposition de résolution relative aux conséquences sociales de l'exclusion du chômage des parents aidants proches d'enfants en situation de handicap et au rôle de la Commission communautaire française dans la prévention de la précarité,** déposée par M. Jamal Ikazban, Mme Cécile Vainsel et M. Soulaimane El Mokadem doc. 53 (2025-2026) n° 1
2. **Proposition de résolution relative à la création d'un statut social protecteur pour les aidants proches,** déposée par Mme Farida Tahar doc. 54 (2025-2026) n° 1

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques.

**3. Proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge pour les aidants proches**, déposée par Mme Aurélie Czekalski  
doc. 56 (2025-2026) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
- Exposé des auteurs de chaque proposition de résolution
- Discussion générale conjointe
- Discussion et vote des points du préambule et du dispositif de chaque proposition de résolution
- Vote de l'ensemble de chaque proposition de résolution

**4. Divers**

**Composition de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme**

Présidence : M. Bertin Mampaka Mankamba  
Vice-présidences : Hicham Talhi, Mme Cécile Vainsel

**Membres effectifs :**

MR : Mme Kristela Bytyci, Mme Angelina Chan, Mme Aline Godfrin, M. Bertin Mampaka Mankamba  
PS : Mme Isabelle Emmery, Mme Cécile Vainsel, M. Yusuf Yıldız  
PTB : M. Bruno Bauwens, M. Petya Obolensky, Mme Patricia Parga Vega  
Les Engagés : Mme Stéphanie Lange  
Ecolo : M. Hicham Talhi

**Membres suppléants :**

MR : Mme Loubna Azghoud, Mme Aurélie Czekalski, Mme Ludivine de Magnanville Esteve, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Amin El Boujdaini  
PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Mohamed Ouriaghli, M. Sevket Temiz  
PTB : M. Octave Daube, Mme Mihaela Drozd, Mme Danaé Michaux Maimone, Mme Manon Vidal  
Les Engagés : Mme Sofia Bennani, M. Mounir Laarissi  
Ecolo : M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

**Secrétaire administratif :** M. Jules Bérat (02 504 96 27 – [jberat@parlementfrancophone.brussels](mailto:jberat@parlementfrancophone.brussels))

**Composition de la commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé**

Présidence : Mme Amélie Pans  
Vice-présidences : Mme Cécile Vainsel, M. Kalvin Soiresse Njall

**Membres effectifs :**

MR : Mme Ariane de Lobkowicz, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, Mme Amélie Pans, Mme Françoise Schepmans  
PS : Mme Latifa Aït-Baala, M. Mustapha Akouz, Mme Cécile Vainsel  
PTB : Mme Mihaela Drozd, Mme Hanina El Hamamouchi, M. Petya Obolensky  
Les Engagés : Mme Gladys Kazadi  
Ecolo : M. John Pitseys

**Membres suppléants :**

MR : Mme Kristela Bytyci, M. Geoffroy Coomans de Brachène, M. Amin El Boujdaini, M. Sadik Köksal, M. Olivier Willocx  
PS : M. Ibrahim Donmez, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Mohamed Ouraghli  
PTB : M. Octave Daube, Mme Patricia Parga Vega, Mme Marisol Revelo Paredes, M. Mehdi Talbi  
Les Engagés : Mme Marie Cruysmans, Mme Stéphanie Lange  
Ecolo : Mme Farida Tahar, M. Hicham Talhi

**Secrétaire administratif :** M. Jules Bérat (02 504 96 27 – [iberat@parlementfrancophone.brussels](mailto:iberat@parlementfrancophone.brussels))

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.* »

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).